

2 août 1811  
Déclaration

aujourd'hui) Deux août mil huit cent onze à sept heures  
Du matin les Compagnons vendangeurs Jean François Bourdard  
Maire de la commune de Combieu Canton de Lavatette département  
de la Savoie soussigné, Le Sr Pierre Forestas Letang approuvé  
de l'office de l'administration municipale de la commune de Combieu susd.  
département lequel nous a déclaré que certains individus  
de la commune de Combieu de l'arrondissement de Chambéry, qui en conséquence  
de la loi sont sous la protection de la loi, et ne peuvent que  
nous en faire au sujet de cette affaire nous avons vu  
y avoir accord en tant et lieu fait au Bureau Municipal  
des jour mois et an susdit, et a été Sr Forestas Letang  
avec nous après lecture faite. Forestas Letang

Bourdard

26 juillet 1811  
Répartition  
de 1812

La Déclaration de l'arrêté de l'administration municipale de la commune de Combieu  
Préfet de l'arrondissement d'Angoulême Les Citoyens et après  
nommés sont nommés Répartiteurs des Contributions Publiques  
de la commune de Combieu pour l'exercice de 1812 —  
1. Simon Pierre Dercis, 2. Pierre Forestas, 3. Pierre Pajot, 4. Pierre  
angès, 5. Pierre Dercis Mézière

La Déclaration en l'acte du 26 juillet 1811 /  
certifié véritable / Bourdard

16 juil. 1811  
Banc des vendanges  
de Combieu  
an 1811

La Déclaration du Bureau Municipal de Combieu du  
16 juil. 1811 — Le Banc des vendanges de la commune de Combieu  
pour l'exercice de l'année est fixé au dix neuf des mois  
et an, et sera la Déclaration Publique et affichée en la forme  
et manière d'usage, à Combieu les jour mois et an susdit

Bourdard